

IL FAUT EN FINIR AVEC LES MAÎTRES DE CONFÉRENCES...!

Alain Vauchez

Maître de Conférences "Hors Classe" -
Université de Montpellier2 - Sciences de la Terre
Membre du Conseil National des Universités

Un sourd malaise se répand dans les rangs des Enseignants-Chercheurs des Universités. Les prises de position dénonçant les conditions dans lesquelles est remplie notre double mission d'enseignement et de recherche se multiplient. Au plan gouvernemental même, la nécessité de faire évoluer rapidement le statut des Enseignants-Chercheurs, et en particulier celui des Maîtres de Conférences, a été largement reconnue. La commission parlementaire Cohen-Le Déaut l'a souligné dans son rapport au gouvernement. Claude Allègre, alors Ministre, l'a affirmé lors de la présentation de ses vœux à la presse le 13 Janvier 2000: "...dans le domaine universitaire seront prises notamment des mesures améliorant les conditions de travail et de promotion des maîtres de conférence...". Enfin, Jack Lang, actuel Ministre de l'Éducation Nationale dans son discours a reconnu qu'il fallait "*transformer le métier d'Enseignant-Chercheur*" (Orientations pour l'Enseignement Supérieur, 11 Octobre 2000) .

Ce besoin de réforme devient critique alors que, du fait des nombreux départ à la retraite, un large renouvellement des enseignants des Universités va intervenir. De plus, le besoin d'une évolution pédagogique profonde s'affirme avec de plus en plus de puissance et va représenter un défi majeur à relever par les Universitaires dans les toutes prochaines années. Il est l'heure de limiter le poids de l'enseignement magistral pour favoriser le développement des capacités d'analyse, de synthèse et de résolution des étudiants.

Le statut des Enseignants-Chercheurs des Universités n'a pas connu de réforme sérieuse depuis 15 ans, et encore, dans les années 80, la dernière réforme a-t-elle été le fruit d'un compromis entre une tendance mandarinale puissante, et une tendance plus progressiste, plus visionnaire. Quelques " aménagements catégoriels " visant à calmer les esprits ne suffiront pas. Les enjeux dépassent les individus puisqu'ils touchent à la manière dont les nouvelles générations seront formées dans nos Universités. Il est donc indispensable d'élaborer un statut des Enseignants-Chercheurs entièrement nouveau.

L'un des témoins les plus criants de l'inadaptation du système actuel à l'Université du troisième millénaire est bien le " Maître de Conférences des Universités ", dernier enseignant de l'Éducation Nationale qui n'ait pas droit au titre de Professeur... C'est pourtant vers cette fonction que nous avons la prétention attirer les meilleurs éléments pour leur confier la formation des générations à venir. La situation actuelle ne favorise certainement pas l'accomplissement de cet objectif.

Une hiérarchie obsolète :

- La distinction entre Maître de Conférences et Professeur ne correspond plus au fonctionnement des Universités. La banalisation des enseignements a entraîné une nouvelle répartition des charges. Il est aujourd'hui normal de voir des Maîtres de Conférences dispenser des cours magistraux dès les premières années de leur carrière, et des Professeurs assurer des enseignements de travaux dirigés ou de travaux pratiques.

Cette nouvelle répartition présente un avantage pédagogique certain en permettant de développer des enseignements intégrés. Elle permet en particulier de favoriser l'étude de cas calqués sur l'exercice de la profession et destinés à apprendre aux étudiants à mieux mettre en œuvre leur potentiel intellectuel et leurs connaissances pour acquérir du savoir-faire.

Charges d'enseignement élevées

- La compétition dans le monde de la recherche s'est considérablement renforcée. Les financements vont vers les équipes les plus productives, les nouvelles méthodologies fleurissent, la recherche se fait de plus en plus au niveau international, imposant plus de disponibilité. Il est devenu difficile pour les Enseignants-Chercheurs d'être des chercheurs à part entière. Le temps consacré aux charges pédagogiques et administratives laisse peu de disponibilité pour la recherche. C'est en particulier criant pour les Maîtres de Conférences nouvellement recrutés qui doivent préparer l'ensemble des enseignements qu'il vont dispenser pour la première fois. Peu sont capables, dans ces conditions, d'avoir une activité de recherche suivie pendant au moins les deux premières années de leur carrière. Cette situation est néfaste. Elle ne favorise certainement pas l'émergence rapide de jeunes talents et risque même d'émousser l'ardeur de certains. Ainsi s'instaure d'emblée une dissymétrie importante entre Enseignant-Chercheur et Chercheur en début de carrière.

Progression de carrière peu attrayante

- Pour être promu Professeur des Universités, le Maître de Conférences doit se présenter à un nouveau concours de recrutement... Cette procédure est plutôt exceptionnelle dans la fonction publique. Elle est, de plus, inefficace car elle ne garantit ni la qualité des recrutements, ni le développement du potentiel personnel des enseignants recrutés.

Dans son principe, ce mode de recrutement devait pousser les Maîtres de Conférences à changer d'Université au cours de leur carrière. Est-ce nécessairement un bénéfice ? Il n'y a pas à cette question de réponse unique. La mobilité, à elle seule, n'est certainement pas un gage de qualité. Par contre, l'expérience du changement est sans nul doute bénéfique et devrait être favorisée pendant la carrière des Enseignants-Chercheurs (par exemple en favorisant la mutation vers une autre Université). D'un autre côté, pousser un enseignant à changer d'Université pour obtenir une promotion peut avoir des effets néfastes. Pour l'individu, cela peut le conduire à quitter un environnement scientifique riche, dans lequel ses capacités personnelles peuvent s'exprimer à plein, sans qu'il ait nécessairement les moyens de reconstituer un environnement aussi favorable dans sa nouvelle Université. Pour les équipes de recherche, le départ d'un enseignant-chercheur peut aussi se traduire par la perte d'une expertise et un affaiblissement du potentiel de l'équipe. Le résultat est que ce système reste, dans les faits, largement inopérant. La promotion locale au coup par coup reste de mise.

- L'existence d'un grade des Maîtres de Conférences "Hors Classe" est une illustration de l'inadaptation du système actuel. Quelle raison justifie aujourd'hui de nommer, à l'issue d'une procédure nationale sélective, un Maître de Conférences à la Hors Classe plutôt que dans le corps des Professeurs? La grille de rémunération du MC Hors Classe est similaire à celle d'un Professeur de 2^{ème} classe, et il est chargé de "fonctions particulières" qui sont, à la formulation près, celles d'un Professeur: encadrement et orientation des étudiants, coordination pédagogique, relations avec les milieux professionnels...

Une concurrence accrue

- Les Chercheurs des grands établissements de recherche (CNRS...) sont poussés à se porter candidat sur les postes de Professeurs devenus vacants. Ils entrent alors en concurrence directe avec les Maîtres de Conférences. Il est indéniablement souhaitable que des chercheurs viennent apporter leurs compétences à l'enseignement dans les Universités et cette concurrence n'a rien d'anormal. Simplement, la dissymétrie des fonctions de Chercheurs et Enseignants-Chercheurs tend à fausser une compétition dans laquelle la production scientifique et la capacité à prendre la tête de programmes et d'équipes de recherche restent les critères principaux de sélection. Cela tend à nourrir un sentiment de méfiance, parfois de rancœur, entre deux groupes pourtant liés par leurs objectifs.

Mais il ne suffit pas de critiquer...

Le futur statut des Enseignants-Chercheurs des Universités doit être fondé autour de trois objectifs principaux :

- Assurer une progression de carrière motivante basée sur des critères de qualité en recherche et en enseignement
- Permettre un développement compétitif des capacités de chaque Enseignant-Chercheur et son implication totale dans la dynamique nationale et internationale de son domaine
- Créer des conditions susceptibles de favoriser l'émergence d'une pédagogie nouvelle offrant aux étudiants une formation valorisée et compétitive

Quelques suggestions

- *Création d'un corps unique des Professeurs d'Université* avec comme conséquences immédiates:
 - Mise en extinction du grade des Maîtres de Conférences Hors Classe. Reclassement sur dossier et au niveau national dans le corps des Professeurs d'Université
 - Remplacement des "transformations" MCF => Professeur (au titre de l'article 46-3) et MCF =>MCFHC par une promotion unique, au niveau national, dans le nouveau corps des Professeurs
- *Diminution de la charge statutaire à 100h pendant les 4 premières années puis à 130h les années suivantes.*

À l'issue des quatre années de décharge de service, un examen de l'activité scientifique et pédagogique pourrait être réalisé afin de s'assurer que la carrière du nouvel Enseignant-Chercheur se déroule de manière équilibrée dans les deux domaines d'activité.
- *Suppression de la distinction entre Cours, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques*
- *Valorisation du temps passé en premier et second cycle au tutorat et à l'encadrement des étudiants pendant les stages et travaux d'initiation à la recherche inscrits dans les habilitations*
- *Réforme de la gestion des postes budgétaires permettant d'adapter le niveau de recrutement des Enseignants-Chercheurs aux besoins réels en enseignement et en recherche des Départements des Universités*

Février 2001